

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
17 JUIN 2020**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de juin deux mille vingt (17 juin 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue par vidéoconférence, à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-06-115

2. SÉANCE À HUIS CLOS

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 10 juin dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 17 juin 2020;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

2020-06-116

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance tenue à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020;
5. Gestion du personnel :
 - a. Embauche d'un chauffeur temporaire;
 - b. Remplacement d'un congé de maternité – Géomaticienne;
 - c. Mise à pied temporaire;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Adoption des états financiers;
 - c. Entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement;
 - d. Appartenance Mauricie – Sollicitation pour l'achat de calendriers historiques;
 - e. Rapport d'activité 2018-2019 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
 - f. Bilan et rapport budgétaire comparé au 31 mai 2020;
 - g. Adoption des états financiers de l'Office régional d'habitation des Chenaux;
 - h. Entente sectorielle en développement social 2020-2024;
7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. Ville de Shawinigan - entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire SH-389 relatif au cadre normatif de contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;
 - c. Demande de remboursement – Cours d'eau des Prairies à Saint-Stanislas;
8. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
9. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Réflexion concernant la politique de soutien aux activités et événements;
 - d. Fonds de soutien aux saines habitudes de vie – Demande de soutien;
 - e. Rapport d'activité de l'agent de développement du territoire;
 - f. Rapport annuel 2019-2020 des activités du Fonds de développement du territoire;
10. Développement économique :
 - a. Adoption du Plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – Rebondir dans la MRC des Chenaux;
 - b. Participation de la MRC des Chenaux au projet « Du cœur à l'achat » en collaboration avec Desjardins et la Ruche Mauricie;
 - c. Embauche d'un contractuel – Projet plateforme agricole de la Mauricie;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- d. Projet de bail – Projet plateforme agricole de la Mauricie;
 - e. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 – Le P'Tit Ranch;
 - f. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 – Camping Paradiso inc.;
 - g. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 – Les Écuries Gaetany – Annie Boulanger;
11. Appuis demandés :
- a. Transport adapté et collectif des Chenaux – Programme d'aide au développement du transport collectif et programme de subvention au transport adapté;
 - b. Frédéric Dion inc. – Projet de création de films visant une démarche artistique;
12. Correspondance déposée :
- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation-Projets « Signature innovation »;
 - b. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Prolongation du délai d'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis;
 - c. Ministère de la Sécurité publique – Programme d'aide financière – Volte 3;
13. Pour votre information :
- a. États financiers au 31 décembre 2019 du Transport adapté et collectif des Chenaux;
 - b. Rapport d'activité par département;
14. Autres sujets :
- a. Demande de réduction des heures de formation nécessaire pour la formation de Pompier 1;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-06-117

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2020

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 20 mai 2020.

Adoptée.

5. GESTION DU PERSONNEL

2020-06-118

5a. EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR TEMPORAIRE

Considérant que deux des trois chauffeurs du service de l'hygiène du milieu sont actuellement en arrêt de travail ou en retour progressif;

Considérant que le service de l'hygiène du milieu est un service essentiel;

Considérant qu'il y a lieu de se doter d'une banque de candidature pour le poste de chauffeur temporaire afin de pallier au besoin du service de l'hygiène du milieu lorsque nécessaire;

Considérant que le 27 mai 2020, la MRC des Chenaux a effectué un appel de candidatures pour le poste de chauffeur afin de combler de futurs besoins ponctuels;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la candidature reçut de la part de monsieur Alain Thibault;

Considérant que monsieur Thibeault répond aux exigences normales du poste, ayant plus de 30 ans d'expérience dans ce domaine d'activité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte l'embauche monsieur Alain Thibeault au poste de chauffeur temporaire à compter du 8 juin 2020, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95 % du salaire du poste.

Adoptée.

2020-06-119

5b. REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ - GÉOMATICIENNE

Considérant que madame Mylène Lachapelle, géomaticienne, est à l'embauche de la MRC des Chenaux depuis le 11 février 2019;

Considérant que madame Lachapelle quittera en octobre 2020 pour un congé de maternité d'une durée de 12 mois;

Considérant l'importance de combler le poste de madame Lachapelle pendant son absence;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche temporaire d'un géomaticien (ne) pendant la période de congé de maternité de madame Mylène Lachapelle, selon les conditions applicables de la convention collective.

Adoptée.

2020-06-120

5c. MISE À PIED TEMPORAIRE

Considérant qu'à la suite de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Québec a imposé des restrictions aux municipalités pour l'organisation des camps de jour;

Considérant que madame Annie Beaudoin, secrétaire du greffe et trésorerie, n'a pas accès au camp de jour de sa municipalité pour son enfant à cause des restrictions imposées par le gouvernement du Québec;

Considérant que madame Beaudoin nous demande de réduire ses heures de travail pendant la période estivale pour des raisons familiales;

Considérant que la période estivale est moins prenante pour le poste qu'occupe madame Beaudoin et qu'une réduction temporaire de la charge de travail est constatée;

Considérant que le syndicat des employés de la MRC des Chenaux a donné son accord écrit à la présente demande;

Considérant que l'employeur doit faire preuve de souplesse pendant cette période de pandémie;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général de mettre à pied temporairement, madame Annie Beaudoin, secrétaire du greffe et trésorerie, pour la période du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020.

Adoptée.

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2020-06-121

6a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12817 à 12883 ainsi que les autres sommes déboursées au 15 juin 2020 totalisant 786 480,18 \$.

Adoptée.

2020-06-122

6b. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Considérant que l'auditeur de la MRC des Chenaux, Mallette SENCRL, représenté par monsieur Claude Lacombe a déposé le rapport financier consolidé 2019 avant la tenue de la présente séance publique;

Considérant que les résultats dudit rapport indiquent un excédent de 105 885 \$ pour cet exercice, après les ajustements de la conciliation à des fins fiscales;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte le contenu du rapport financier consolidé 2019, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, tel que déposé par la firme Mallette SENCRL, Société de comptables professionnels agréés.

Adoptée.

6c. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Pour information seulement. Le projet d'entente intermunicipale sera présenté à une séance ultérieure.

6d. APPARTENANCE MAURICIE – SOLLICITATION POUR L'ACHAT DE CALENDRIERS HISTORIQUES

Pour 2020, le conseil de la MRC des Chenaux n'acceptera pas la demande de l'organisme Appartenance Mauricie, société d'histoire régionale pour l'achat de calendriers historiques 2021.

2020-06-123

6e. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2019 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le schéma de couverture de risques en incendie de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant qu'un rapport annuel d'activités, couvrant la période du 14 août 2018 au 14 août 2019, a été réalisé par monsieur Francis Dupuis, préventionniste en sécurité incendie de la MRC des Chenaux, et porté à la connaissance du conseil pour être approuvé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2018-2019 du schéma de couverture de risques en incendie;

Que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

6f. BILAN ET RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARÉ AU 31 MAI 2020

Les membres du conseil ont pris connaissance des dossiers.

2020-06-124

6g. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX

Considérant que les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont pris connaissance des états financiers 2019 de l'Office régional d'habitations des Chenaux;

Considérant un surplus de 1961 \$, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et un déficit de 527 506 \$, selon les résultats SHQ, établis aux états financiers datés du 31 décembre 2019;

Considérant qu'un remboursement de 15 739 \$ sera effectué à la MRC des Chenaux et qu'il se détaillera comme suit :

Champlain :

Un remboursement total de 3791 \$ (1767 \$ pour le programme HLM-Public et 2024 \$ pour le programme de supplément au loyer);

Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Un solde dû de 981 \$ pour le programme HLM-Public;

Saint-Stanislas :

Un remboursement total de 667 \$ (un solde de 113 \$ pour le programme HLM-Public et un remboursement de 780 \$ pour le programme de supplément au loyer);

Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

Un remboursement de 13 \$ pour le programme HLM-Public;

Saint-Maurice :

Un remboursement de 910 \$ pour le programme HLM-Public;

Batiscan :

Un remboursement de 3740 \$ pour le programme HLM-Public;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Saint-Narcisse :

Un remboursement de 6447 \$ pour le programme HLM-Public;

Sainte-Geneviève-de-Batiscan :

Un remboursement de 1152 \$ pour le programme HLM-Public;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les états financiers 2019 de l'Office Régional d'habitation des Chenaux.

Adoptée.

2020-06-125

6h. ENTENTE SECTORIELLE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2020-2024

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec les partenaires de la Mauricie afin de soutenir la concertation régionale et permettre la mise en œuvre des priorités régionales en matière de développement social;

Considérant qu'une entente spécifique sera soumise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que le Consortium en développement social de la Mauricie sera l'organisme mandataire de l'application de l'entente;

Considérant que la MRC des Chenaux contribuera financièrement à ladite entente pour la durée de celle-ci (quatre ans) à raison de 10 000 \$ par année;

Considérant que la contribution financière de la MRC des Chenaux proviendra du Fonds régions et ruralité, volet 2;

Considérant que monsieur Gérard Bruneau, préfet, est le représentant désigné de la MRC des Chenaux auprès du Consortium en développement social de la Mauricie;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Gérard Bruneau, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'entente sectorielle en développement social 2020-2024, qui sera soumise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-06-126

7a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2020-03 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

7b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. Ville de Shawinigan - Entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire SH-389 relatif au cadre normatif de contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

7c. DEMANDE DE REMBOURSEMENT – COURS D'EAU DES PRAIRIES À SAINT-STANISLAS

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de mai 2020.

8b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de mai 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois de mai 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

9. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

2020-06-127

9a.i. PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et événements »;

Considérant que 3 demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC des Chenaux, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Vieux Presbytère de Batiscan	Sacré Circuit 2020	1 000 \$
Société du site Madeleine de Verchères	Programmation 2020-2021	500 \$
Vieux Presbytère de Batiscan	Programmation 2020-2021	500 \$

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

9a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

9a.iii. ENVELOPPES — PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

9b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-06-128

9c. RÉFLEXION CONCERNANT LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et événements »;

Considérant que, par sa résolution numéro 2020-05-104, le conseil de la MRC des Chenaux a modifié la Politique de soutien aux activités et événements;

Considérant que le comité de développement du territoire propose d'abroger la résolution 2020-05-104 afin de poursuivre les réflexions sur les modifications à apporter à la Politique de soutien aux activités et événements;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux abroge la résolution numéro 2020-05-104 et que la résolution 2018-03-052 est force de loi.

Adoptée.

2020-06-129

9d. FONDS DE SOUTIEN AUX SAINES HABITUDES DE VIE – DEMANDE DE SOUTIEN

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-051, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux saines habitudes de vie »;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprise, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Promoteur	Projet	Coût total	Subvention
Carrefour emploi Mékinac	Soutien à l'organisation d'une formation : diplôme d'aptitude aux fonctions d'animation pour les camps de jour	1 500 \$	300 \$

Adoptée.

9e. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

2020-06-130

9f. RAPPORT ANNUEL 2019-2020 DES ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que la cinquième année du Fonds de développement des territoires 2019-2020 a pris effet le 1^{er} avril 2019 pour se terminer le 31 mars 2020;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que suivant le protocole signé en août 2015, chaque année la MRC doit déposer auprès du ministre un rapport des activités reliées au fonds pour l'année précédente;

Considérant que le rapport annuel des activités de 2019-2020, préparé par l'agent de développement du territoire, monsieur Lionel Arsenault, a été porté à la connaissance des membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve ce rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires tel que préparé par monsieur Lionel Arsenault, agent de développement du territoire.

Que ce document fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

Adoptée.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-06-131

10a. ADOPTION DU PLAN DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES – REBONDIR DANS LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux, du fait de sa résolution numéro 2020-05-110, a affecté une somme de 50 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité – Volet économique pour la mise en place d'un plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux;

Considérant que le projet de plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux a été déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant que le comité de développement du territoire recommande au conseil de la MRC des Chenaux l'adoption du plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un premier appel de projets aura lieu le 26 juin 2020;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-06-132

10b. PARTICIPATION DE LA MRC DES CHENAUX AU PROJET « DU CŒUR À L'ACHAT » EN COLLABORATION AVEC DESJARDINS ET LA RUCHE MAURICIE

Considérant que le Mouvement Desjardins, en collaboration avec La Ruche Québec, a mis en place un programme de soutien au dynamisme des collectivités québécoises (*Du cœur à l'achat*) qui permettra de contribuer au financement participatif permettant au grand public de soutenir les commerces locaux par l'achat de cartes-cadeaux et d'appuyer les organismes du milieu à l'aide d'un don;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux doit désigner un organisme du milieu qui bénéficiera entièrement des dons recueillis pendant la campagne de financement participatif;

Considérant que la bonification versée en don par le Mouvement Desjardins correspondra au montant de l'ensemble des contributions recueillies, jusqu'à concurrence de 100 % de l'objectif de la MRC des Chenaux, soit 25 000 \$;

Considérant qu'après consultation de milieu communautaire, les organismes de première ligne identifiés pour recevoir les dons (à parts égales) seront les Proches aidants des Chenaux, le Centre d'action bénévole La Moraine, le Centre d'action les Riverains et La Maison de la famille;

Considérant que la campagne de financement participative de la MRC des Chenaux débutera le 18 juin 2020, pour une période de 30 jours;

Considérant que la participation de la MRC des Chenaux au programme *Du cœur à l'achat* est inscrite dans le plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux dépose une demande de participation au programme « *Du cœur à l'achat* ».

Il est également résolu que le directeur général, soit et est, par la présente, autorisée à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux tout document relatif à la présente demande.

Adoptée.

2020-06-133

10c. **EMBAUCHE D'UN CONTRACTUEL – PROJET PLATEFORME AGRICOLE DE LA MAURICIE**

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place le projet de Plateforme en production agricole de la Mauricie pour soutenir la relève et l'établissement agricole;

Considérant que le projet de plateforme en production agricole propose un nouveau modèle d'affaires qui permettra l'implantation de nouvelle ferme et répondra aux besoins des nouveaux entrepreneurs agricoles en Mauricie;

Considérant que la MRC des Chenaux a été identifiée comme l'organisation porteur du projet;

Considérant qu'un comité de sélection composé de madame Éliane Martel du club-conseil en agroenvironnement Lavi-eau-Champ, madame Mélanie Vallée d'Avenir Entreprises Agricoles Mauricie et monsieur Lionel Arsenault de la MRC des Chenaux, a été mandaté pour réaliser les entrevues d'embauche d'un contractuel qui sera responsable du projet;

Considérant que ce mandat a une durée d'un an avec possibilité de renouvellement à raison de 35 heures de travail par semaine;

Considérant que le taux horaire pour ce mandat est établi à 29 \$ de l'heure;

Considérant que, pour donner suite à un appel de proposition paru dans le quotidien régional ainsi que sur le site d'Emploi-Québec, au-delà d'une dizaine de personnes ont manifesté un intérêt pour réaliser ce mandat;

Considérant que parmi celles-ci, quatre ont été rencontrées en entrevue;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le comité de sélection qui a réalisé les entrevues recommande l'octroi du mandat à madame Émilie Gendron;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroi le mandat de la supervision du projet de la plateforme agricole de la Mauricie à madame Émilie Gendron et autorise le directeur général, monsieur Patrick Baril, à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée.

2020-06-134

10d. PROJET DE BAIL – PROJET PLATEFORME AGRICOLE DE LA MAURICIE

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place un projet de plateforme en production agricole pour soutenir la relève et l'établissement agricole;

Considérant que le projet Plateforme agricole en Mauricie propose un nouveau modèle d'affaires qui permettra l'implantation de nouvelle ferme et répondra aux besoins des nouveaux entrepreneurs agricoles de la Mauricie;

Considérant que la mise en place de ce projet nécessite la location de deux lots appartenant à monsieur Paul Lavoie, situés au 420, rang Rapide nord à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Considérant que monsieur Lionel Arsenault, agent de développement du territoire, a présenté, en séance préparatoire, un projet de bail à intervenir entre la MRC des Chenaux et monsieur Paul Lavoie;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer le bail de location à intervenir entre les parties.

Adoptée.

2020-06-135

10e. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – MIRCO OLIVIER – LE P'TIT RANCH

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçut de la part de l'entreprise Miroc Olivier – Le P'Tit Ranch;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du Fonds COVID19 – MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise »;
- Que le déboursement soit fait en 1 versement de 20 000 \$ à la signature du contrat.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-06-136

10f. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – CAMPING PARADISO INC.

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçut de la part de l'entreprise Camping Paradiso inc.;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 50 000 \$ provenant du Fonds COVID19 – MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Que le déboursement soit fait en 1 versement de 50 000 \$ à la signature du contrat.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-06-137

10e. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – LES ÉCURIES GAETANY – ANNIE BOULANGER

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçut de la part de l'entreprise Les Écuries Gaetany – Annie Boulanger;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 15 000 \$ provenant du Fonds COVID19 – MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise »;
- Que le déboursement soit fait en 1 versement de 15 000 \$ à la signature du contrat.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

11. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2020-06-138

11a. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX – PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF ET PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ

Considérant que le Transport adapté et collectif (TAC) des Chenaux représente la Corporation de transport déléguée et mandatée par la MRC des Chenaux pour effectuer le transport collectif et mandaté par la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour effectuer le transport adapté sur le territoire;

Considérant que les principales subventions versées à la MRC en transport collectif proviennent du ministère des Transports;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le contexte exceptionnel de la crise liée à la pandémie COVID-19;

Considérant que le transport collectif, le transport des personnes, le transport rémunéré des personnes et le transport adapté sont sur la liste des services et activités prioritaires du gouvernement du Québec;

Considérant que depuis la mi-mars 2020, les déplacements effectués par la Corporation de transport déléguée ont diminué considérablement en transport adapté et en transport collectif;

Considérant que les contrats intervenus entre les transporteurs et les autorités organisatrices des transports (AOT) ont été conclus pour plusieurs années et qu'il est prévu auxdits contrats, notamment, un nombre d'heures garanties ou un nombre de kilomètres garantis, annuellement aux transporteurs;

Considérant que malgré la chute des déplacements effectués, l'ensemble des dépenses demeurent les mêmes pour les AOT;

Considérant que pour les programmes de subventions, les déplacements effectués sont en lien direct avec les montants de subventions octroyées;

Considérant que malgré une reprise économique graduelle, la croissance du nombre de déplacements se fera très lentement;

Considérant les objectifs des programmes et les particularités des régions rurales au Québec;

Considérant que la survie des AOT est menacée si les modalités d'application pour l'année 2020 de ces programmes ne sont pas révisées pour tenir compte de la situation exceptionnelle et non prévisible de la pandémie;

Considérant la nécessité de garder les organismes effectuant le transport des personnes sur les territoires;

Considérant qu'il est urgent que le ministre des Transports statue sur la situation des AOT et ainsi modifier les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour 2020 dans tous ses programmes applicables au transport des personnes;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appui TAC des Chenaux dans ses démarches et demande du ministre des Transports monsieur François Bonnardel, de modifier les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour l'année 2020 dans tous les programmes applicables au transport des personnes.

Adoptée.

2020-06-139

11b. **FRÉDÉRIC DION INC. – PROJET DE CRÉATION DE FILMS VISANT UNE DÉMARCHE ARTISTIQUE**

Considérant que la MRC désire supporter le développement des entreprises dans son milieu;

Considérant que le projet de monsieur Dion s'inscrit dans les orientations de la politique culturelle de la MRC des Chenaux visant à promouvoir et soutenir la mise en valeur et le développement de la culture;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les organismes culturels et les artistes contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens tant au niveau économique que social;

Considérant que le projet de film permet la diversification des produits et services offerts par l'entreprise et ainsi assure sa viabilité;

Considérant que la démarche artistique de l'entreprise s'inscrit dans les axes d'intervention de la MRC des Chenaux qui veut soutenir le domaine des arts et de la création;

Considérant que le projet de film porte le message propre à inspirer et influencer positivement les auditeurs et plus particulièrement les jeunes;

Considérant que l'entreprise permet la diversification des activités économiques de la région;

Considérant la situation actuelle de pandémie mondiale COVID-19;

Considérant que l'entreprise a déjà fait l'objet d'un support financier de la MRC dans le Fonds FLI-COVID MRC des Chenaux;

Considérant que le Conseil des Arts représente un partenaire stratégique pour le développement futur de l'entreprise de monsieur Dion;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie les démarches artistiques de monsieur Frédéric Dion par l'entremise de son entreprise Frédéric Dion inc. de production en vue du lancement d'un film.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Projets « Signature Innovation »;
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Prolongation du délai d'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis;
- c. Ministère de la Sécurité publique – Programme d'aide financière – Volet 3;

13. POUR VOTRE INFORMATION

13a. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019 DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

13b. RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR DÉPARTEMENT

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. AUTRES SUJETS

2020-06-140

**14a. DEMANDE DE RÉDUCTION DES HEURES DE FORMATION NÉCESSAIRE
POUR LA FORMATION DE POMPIER 1**

Considérant le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

Considérant que le conseil des maires de la MRC des Chenaux est conscient de l'importance d'avoir une formation complète correspondant aux tâches à être effectuées par les pompiers municipaux;

Considérant que la formation est un gage de sécurité pour tous les pompiers;

Considérant que le nombre d'heures de formation exigé peut être un obstacle pour les candidats potentiels;

Considérant qu'il est de plus en plus difficile de recruter des pompiers à temps partiel pour les services de sécurité incendie du Québec;

Considérant que certaines spécialités tel opérateur d'autopompe sont parties intégrantes des fonctions de bases en intervention incendie, mais ne se retrouvent pas dans la formation de base;

Considérant que le conseil des maires de la MRC des Chenaux considère qu'il faudrait faciliter l'obtention du diplôme de Pompier 1;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande aux députés d'intervenir auprès du ministère de la Sécurité publique et autres ministères concernés afin de revoir le programme de formation de Pompier 1 afin de faciliter le recrutement des pompiers à temps partiel pour les services incendies municipaux.

Adoptée.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-06-141

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures trente (19h30), il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET